



Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) – Liste de vérification

Anaphylaxie

Substances interdites : adrénaline et glucocorticoïdes, agonistes bêta-2 inhalés

CANADIAN CENTRE
FOR ETHICS IN SPORT

CENTRE CANADIEN
DANS LE SPORT
POUR L'ÉTHIQUE

201-2723 chemin Lancaster Rd
Ottawa ON Canada K1B 0B1
Tél/Tél + 1 613 521 3340
+ 1 800 672 7775
Fax/Télé + 1 613 521 3134
info@cces.ca www.cces.ca

Cette liste de vérification vise à guider l'athlète et son médecin dans les exigences à l'égard d'une demande d'AUT. La demande doit comprendre le formulaire rempli et le dossier médical confirmant le diagnostic et l'ordonnance. Si vous n'êtes pas en mesure de fournir tous les éléments obligatoires inscrits sur la liste de vérification, veuillez demander au médecin traitant d'expliquer pourquoi.

Le comité d'AUT du CCES étudiera la demande complète et le dossier médical afin d'évaluer si les critères du Standard international pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) sont satisfaits. L'octroi de l'AUT n'est pas garanti.

Si la demande n'est pas accompagnée du dossier médical complet, le CCES indiquera les documents manquants à l'athlète et lui demandera de les transmettre.

<input type="checkbox"/> Formulaire de demande d'AUT :
<input type="checkbox"/> Toutes les sections doivent être remplies et lisibles.
<input type="checkbox"/> Tous les renseignements doivent être fournis en français ou en anglais.
<input type="checkbox"/> Le médecin prescripteur doit apposer sa signature.
<input type="checkbox"/> L'athlète doit signer toutes les sections pertinentes.
<input type="checkbox"/> Lettre du médecin prescripteur attestant que l'athlète a été vu au cours de l'année (voir l'exemple à l'annexe 1).
<input type="checkbox"/> Les rapports médicaux doivent comprendre :
<input type="checkbox"/> L'historique médical : 1. Début et délai d'apparition des symptômes. 2. Mécanisme déclencheur (p. ex., allergène, observation), si connu. 3. Commentaires sur les difficultés respiratoires, la présence d'un collapsus, l'atteinte de la peau et des muqueuses, les symptômes gastro-intestinaux.
<input type="checkbox"/> Les résultats de l'examen physique (peuvent être fournis par les services d'urgence — pression artérielle, fréquence respiratoire, atteinte de la peau et des muqueuses).
<input type="checkbox"/> Le traitement prescrit (date, heure, dose, fréquence et voie d'administration pour chaque substance) : a) Prise en charge d'une crise aiguë (l'adrénaline et les glucocorticoïdes à action générale sont interdits en compétition; les bêta-2 agonistes nébulisés sont interdits en tout temps; les solutés intraveineux sont interdits, sauf s'ils sont administrés en milieu hospitalier). b) Traitement d'entretien ou de prévention : auto-injecteur d'adrénaline (interdit en compétition).
<input type="checkbox"/> Résultats des tests diagnostiques :
<input type="checkbox"/> Dossiers des services ambulanciers ou du service des urgences ou de l'hôpital, si disponibles.
<input type="checkbox"/> Résultats des analyses de laboratoire (p. ex., taux sérique de tryptase), s'ils sont pertinents et disponibles.
<input type="checkbox"/> Preuves photographiques de la réaction cutanée, si pertinentes et disponibles.
<input type="checkbox"/> Test de la piqûre ou autre test d'allergie.

Pour plus amples renseignements sur le SIAUT de l'AMA ainsi que sur la documentation requise, veuillez consulter les [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins sur l'anaphylaxie de l'AMA](#).